

Projet d'installation d'une usine de méthanisation à Vitry-en-Charollais : nouvel acte

Après quelques mois d'accalmie, les opposants au projet d'installation d'une usine de méthanisation sur le site d'Eternit à Vitry-en-Charollais repartent au combat. Un deuxième permis de construire vient d'être déposé par la société Naskéo et le préfet devrait rendre son avis jeudi 17 décembre. Le temps presse...

Les habitants et les commerçants de Vitry-en-Charollais, installés près du site de CRI (Ciments renforcés industriels), plus connu sous le nom d'Eternit, à Colailot, se mobilisent à nouveau après que le bureau d'études Naskéo environnement a déposé en mairie, lundi 23 novembre, une nouvelle demande de permis de construire pour installer une usine de méthanisation sur le site.

Réunis au sein de l'association Bon air à Vitry, présidée par Jean-Pierre Callier, tous s'inquiètent des nuisances qu'une telle structure pourrait engendrer et des conséquences économiques qui en découleront.

"L'ensemble des habitants et des commerçants des deux zones situées près du site est scandalisé par ce projet, assène Jean-Pierre Callier, propriétaire lui-même de l'hôtel-restaurant Le Charollais situé à une centaine de mètres du lieu choisi. Nous sommes allés visiter des sites similaires, nous avons rencontré les personnes du voisinage et tous se plaignent des nuisances : odeurs d'œufs pourris, mouches... Certains sites ont d'ores et déjà fermé leurs portes pour des raisons sanitaires. À Vitry-en-Charollais, les vents dominants soufflent d'Est en Ouest, donc certains habitants de Saint-Léger-lès-Paray et de Paray-le-Monial seront aussi incommodés."

Pour l'association, l'ouverture de cette usine condamnerait les commerces à plus ou moins long terme : *"Les zones de Mont et de Barberèche comptent cinq restaurants, un hôtel et divers commerces qui emploient cent cinquante personnes. Si la clientèle ne vient plus, ces emplois sont condamnés. Et pourquoi ? Pour la création d'un ou de deux emplois ? Car nous sommes allés voir un site à Château-Renard, dans le Loiret, où une seule personne suffit à faire fonctionner l'usine"*, se fâche le président de l'association.

De leur côté, les habitants les plus proches tiennent également à faire entendre leurs voix. *"Trente habitations sont concernées directement par cette implantation, rap-*

pelle une riveraine. Les maisons les plus proches sont à moins de cent vingt mètres. Les nuisances, nous devons les supporter tous les jours. C'est pour cette raison que nous ne voulons pas de cette usine ici"

Nouveau coup dur pour la commune

Car il s'agit effectivement d'un problème de lieu, comme le répète Jean-Pierre Callier : *"Nous ne sommes pas contre une usine de méthanisation, mais la campagne est bien assez vaste pour qu'on installe celle-ci ailleurs."* Le choix du site n'est donc pas approprié et l'est d'autant moins que Vitry-en-Charollais vient de subir de plein fouet l'annonce de la suppression de dizaines d'emplois au sein de l'usine CRI. *"La commune va perdre quatre-vingt-douze emplois, c'est bien suffisant. Nous nous posons d'ailleurs beaucoup de questions quant au fait qu'Eternit ne ferme pas le site complètement et que Naskéo le louera pour 10 000 € par an au lieu de l'acheter"*, s'interroge Jean-Pierre Callier et Patrick Duczman, président du Comité de protection de l'environnement en Charollais-Brionnais, qui soutient l'association Bon air à Vitry.

Selon les deux hommes, le sous-préfet de Charolles aurait déclaré, au cours d'une réunion, que la présence d'amiante sur le site mettrait un terme au projet. *"Deux vagues de sondages ont été effectuées, une en 2014 sur l'une des trois zones du terrain concerné avec dix-neuf carottages, et une en février de cette année, avec seulement huit sondages parsemés sur une zone précise. Selon trois témoins, dont l'un a tenu à rester anonyme, les sondages ont évité les secteurs où se trouveraient des produits amiantés. À un endroit, ces tests n'ont pas été réalisés par un prestataire extérieur, mais par Eternit. Il n'existe aucune fiche d'échantillonnage de ces sondages, il est donc impossible de savoir où et à quelle profondeur les prélèvements ont été effectués"*, accuse Patrick Duczman. Les



deux associations n'excluent pas la possibilité de demander de nouvelles analyses en présence d'un huissier de justice afin de lever les doutes qui subsistent.

Des doutes pourtant, les associations en ont encore beaucoup. Selon elles, aucune usine de méthanisation en France n'est rentable et toutes souffrent d'un déficit d'apport de matières : *"Une telle unité nécessite près de 22 000 tonnes de matières pour pouvoir fonctionner. L'apport de fumier de la part des agriculteurs locaux ne suffira donc pas, même en y ajoutant les déchets des abattoirs. Il faudra aller chercher des matières ailleurs et le trafic engendré risque de dégrader les routes."*

Jeudi 17 décembre, une réunion du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, au cours de laquelle la municipalité de Vitry-en-Charollais, qui s'oppose au projet, sera entendue, aura lieu afin que le conseil émette un avis. Le préfet de Saône-et-Loire, Gilbert Payet, pourra alors rendre sa décision. *"Nous espérons que le préfet, s'il ne rejette pas purement et simplement le projet, demandera au moins de nouveaux sondages. Par contre, s'il donne son accord à cette implantation, nous sommes décidés à aller en justice"*, assurent les deux présidents d'associations.

Par le biais d'une pétition qu'elle fait circuler actuellement, l'association Bon air à Vitry espère rassembler encore plus de monde pour demander au préfet de rejeter le projet.

Delphine MIGNAT

Pour tous renseignements, contacter Odile Caudan au 03 85 81 41 49 ou Michelle Faviole au 03 85 81 14 21.